

[SNU27]

LE JOURNAL DU SNUipp-FSU 27



BULLETIN
N°239
DATE
07 décembre 2017

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

[ÉDITO]

SOMMAIRE

1

ÉDITO

2

ACTUS

3

PÉDAGOGIE

4-5

CARRIÈRES

PERMUTATIONS

PROMOTIONS

RETRAITE

CONTRE-VÉRITÉS PPCR

6

BRÈVES

7

ENQUÊTE CARTE
SCOLAIRE

8

BULLETIN D'ADHÉSION

JE ET NOUS

Depuis quelques temps M Macron essaie, tel le capitaine Haddock et son sparadrap, de se défaire de son étiquette de président des riches. Effort vain, tant ses actes (économiques, fiscaux) et ses paroles sont empreints de mépris de classe. Le gouvernement poursuit ainsi une politique dogmatique d'austérité draconienne.

Dans l'éducation, les choix budgétaires 2018 n'échappent pas à la sacro sainte réduction de la dette publique. Pour notre département, ils vont se traduire concrètement par une carte scolaire catastrophique. Lors de la CAPD du 9 novembre le DASEN ne l'a pas caché, la priorité aux CP/CE1 de la « réussite » va impacter les autres domaines : effectifs, rased, remplacements. C'est même un enterrement de 1ère classe pour les PDMQDC, seul dispositif innovant de ces dernières décennies....

Et que dire de la décision du conseil départemental, sous des prétextes fallacieux, de fermer 2 collèges de l'éducation prioritaire sans que L'Education Nationale ne bouge le petit doigt ?

Et voilà que déjà se profile à l'horizon du 1er semestre 2018 une énième réforme des retraites qui n'en doutons pas, illustrera les propos macroniens : « Le progrès social, c'est celui que l'on peut se payer soi-même ».

Au SNUipp/FSU, nous disons haut et fort que la solidarité est une valeur moderne, que la partage des richesses est la seule voie possible. Pour lutter contre ces attaques sans précédent, il est nécessaire et primordial qu'un grand mouvement social et unitaire s'organise. Pour cela, nous aurons besoin de toutes et de tous. Il faut maintenant passer du je au nous.

Christian Bello, co-secrétaire du SNUipp-FSU27

TOUTE L'EQUIPE DU SNUIPP-FSU
VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE !

Bulletin de la section de l'Eure du syndicat National unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Directeur de publication : Christian BELLO. Dépôt légal à parution: CCPAP 0919 S 07115. ISSN 1248 1572

Bulletin imprimé par nos soins.

6 bis rue de pannette-BP611-27006 EVREUX cedex

02.32.33.58.51 snu27@snuipp.fr [site:http://27.snuipp.fr](http://27.snuipp.fr)

U.
F.S.U.

E-CARTE SCOLAIRE

APRÈS E-MOUVEMENT, E-PROMOTIONS ET E-PERMUTATIONS, L'ÉQUIPE DU SNUIPP-FSU 27 LANCE E-CARTE SCOLAIRE !

Le principe ? Chaque directrice et directeur peut créer un espace dédié à son école et y renseigner ses effectifs prévisionnels.

Pourquoi ? Pour permettre à vos délégués du SNUipp-FSU 27 de préparer les instances de carte scolaire et défendre toutes les situations de fermetures et d'ouvertures à venir.



N'hésitez pas à mettre votre fiche à jour, les niveaux élémentaires et maternelles sont désormais accessibles aux écoles primaires !

Lors de la CAPD du 9 novembre, le DASEN est longuement intervenu en début de séance sur la préparation de la carte scolaire 2018. Au-delà des paroles convenues et sans surprise reprenant les discours présidentiel et ministériel, le plus important à retenir est que cette rentrée 2018 risque d'être... **difficile**.

Difficile, parce que le DASEN met en avant la **baisse démographique** de cette rentrée 2017 (-862 élèves) et celle prévue pour la prochaine rentrée (-688 élèves).

Difficile, parce que le DASEN place en **priorité absolue** le **dédoublement des CP et CE1** en Education Prioritaire.

Ajoutez à cela un budget 2018 qui finance les créations de postes dans les écoles exclusivement par des suppressions opérées dans les collèges et lycées et vous obtenez un ensemble qui semble peu propice à ce que l'amélioration des conditions de travail dans les écoles (effectifs, remplacement, RASED...) soit réellement prise en compte dans les calculs que va engager la DSDEN.

Les dotations académiques puis départementales devraient être connues, tour à tour, avant les congés de fin d'année et courant janvier : ce seront, évidemment, les meilleurs indicateurs pour mesurer concrètement la hauteur de l'engagement ministériel pour la « réussite » et comment se profile la rentrée 2018.

D'ores et déjà, la généralisation des **CP et CE1 dédoublés** en Education Prioritaire risque fort (comme en cette année 2017) de coûter cher aux postes de **Plus De Maîtres Que De Classes** (PDMQDC). En clair, le seul dispositif innovant de ces dernières années (voire décennies) dans les écoles risque de disparaître sous la lubie d'un Jupiter de pacotille. **Le SNUipp-FSU ne se résignera pas à cette mort annoncée. Il agira avec toutes les équipes pour défendre les écoles qui disposent d'un tel poste et qui souhaitent le conserver.**

S'il y avait réellement une « priorité au primaire » le dédoublement de classes ne se ferait pas au détriment des PDMQDC. L'effort porté sur les CP et CE1 de REP est la reconnaissance que les effectifs sont bien un enjeu dans la réussite des élèves, même si, en l'espèce, il fait l'impasse sur ce qui se fait avant (en maternelle) et ... après. La réussite se « jouerait » sur deux ans ? Un peu court !!

Pour le SNUipp-FSU, l'école maternelle comme l'école élémentaire doivent disposer des moyens d'assurer à tous leurs élèves la réussite de leur scolarité. Pour cela il faut multiplier les PDMQDC, réduire les effectifs dans les classes, renforcer les RASED par des départs nombreux en formation, donner plus de temps aux enseignants en leur laissant la liberté collective de se réapproprier les heures d'APC, développer une formation initiale et continue en adéquation avec les besoins et les attentes des personnels.

Dans cette carte scolaire qui s'annonce, le SNUipp-FSU sera le porte-voix d'une profession qui ne se résigne pas. Notre ambition pour l'Ecole est intacte : tous ensemble nous la porterons !

POLITIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL : EN FAVEUR DES ÉLÈVES ?

Deux mesures du Conseil Départemental donnent l'occasion de s'interroger sur le sens de sa politique en faveur (ou non) des élèves de l'Eure.

Il y a bien sûr la décision unilatérale de fermer 2 collèges (Pierre-Mendès France à Val de Reuil et Pablo Néruda à Evreux). Si elles sont entérinées, ces fermetures de 2 collèges classées en Education Prioritaire (hasard ??) ôteraient aux élèves de ces collèges les moyens humains et matériels qui leur sont actuellement offerts tout en « remplissant » un maximum les collèges qui les accueilleront. En bref, une dégradation des conditions d'étude pour des milliers de collégiens.

L'autre décision du CD est de supprimer les subventions aux classes de découverte. Là encore, sauf à considérer que les parents d'élèves ou les mairies vont compenser cette perte, ce sont les projets de nombreuses écoles qui se trouvent remis en cause. Pourtant, l'apport de ces moments pour la vie même des classes et la scolarité des élèves n'est plus à prouver.

Par deux fois le Conseil Départemental privilégie le budgétaire. Les économies pourquoi pas, sauf lorsque cela se fait au détriment des élèves... En la matière, le CD s'obstine !

RIS SEGPA - 19 DÉCEMBRE 2017

LES ÉTATS GÉNÉRAUX SEGPA

PROGRAMME :

Cela fait deux ans que la SEGPA vit au rythme d'un nouveau texte : La circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015... un peu de nuance : cela fait deux ans que la SEGPA « SURVIT » au rythme d'un nouveau texte !

Aucun pilotage départemental, académique ni même national, aucune réponse aux questions multiples des équipes sur le terrain qui cherchent à comprendre et à mettre en œuvre un texte qui semble incompréhensible et inapplicable, et qui ne définit aucune cohérence ni articulation aisée avec la réforme des collèges.

C'est suite à ces constats que les syndicats de la FSU (le SNES, le SNUEP, le SNUipp, le SNEP et le SNPI) organisent le 11 janvier 2018 au niveau national un rendez-vous inédit et historique : **les Etats-Généraux des SEGPA**. Pour le préparer chaque section départementale a pour mission de faire un état des lieux précis des tentatives de mise en œuvre de cette circulaire dans les SEGPA de son territoire.

C'est pourquoi nous t'attendons le **mardi 19 décembre** prochain pour débattre, faire état des initiatives qui fonctionnent dans nos structures, mutualiser nos réflexions mais également définir les freins à la mise en place de cette circulaire.

Les professionnels ont leur mot à dire sur la structure et sur ses évolutions ainsi que sur une inclusion ou une ouverture raisonnée de la SEGPA sur le collège.

PUBLIC : Enseignants en SEGPA

ORGANISATION : mardi 19 décembre 2017 de 13h30 à 16h30 au collège G. Politzer, à Evreux.



STAGE MATERNELLE - 15 FÉVRIER 2017

« PRIORITÉ AU PRIMAIRE » : ET LA MATERNELLE DANS TOUT ÇA ?

PROGRAMME :

Les programmes de 2016 développant l'idée d'une école maternelle bienveillante et exigeante, soucieuse du développement langagier, sensoriel, culturel, corporel et social de tous les enfants a reçu un accueil favorable de la communauté éducative.



En 2017 l'accent mis pour dédoubler les CP dans les REP et REP+ focalise toute la scolarité primaire de l'enfant sur cette année de CP.

Combattre les inégalités passe-t-il par de tels choix ?

Comment envisager la scolarité de l'enfant de manière continue et harmonieuse ?

Ce stage abordera la formation des enseignants de maternelle, l'impact des CP à 12 sur la maternelle, la place des TPS, la scolarité obligatoire, et d'autres sujets que vous souhaitez aborder.

PUBLIC : Professeurs des écoles

ORGANISATION : jeudi 15 février 2017 de 9h00 à 16h30 à la salle Lino Ventura, à Gravigny.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX STAGES ET AUX RIS :

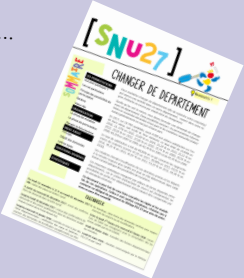
Consultez notre site

Ou contactez-nous directement : 02 32 33 58 51 / snu27@snuipp.fr

CIRCULAIRE : LE SNUipp-FSU 27 L'A DÉCRYPTÉE POUR VOUS !

Nouveautés, démarches, barèmes,

Pour tout savoir, rendez-vous sur notre site ou ici :


Du Jeudi 16 novembre à 12 h au mardi 05 décembre 2017 à 18h : saisie des vœux sur SIAM / I-prof.

A partir du mercredi 06 décembre 2017 : envoi des confirmations de demande dans la boîte I-prof.

Jusqu'au lundi 18 décembre 2017 : retour des confirmations de demande et des pièces justificatives dans les directions académiques (cachet de la Poste faisant foi).

Jusqu'au mercredi 31 janvier 2018 : contrôle et mise à jour des listes départementales ; vérification des vœux et barèmes ; examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre

du handicap ; date limite des demandes tardives pour rapprochement de conjoint ou de modifications.

Entre le jeudi 1^{er} février et le mercredi 07 février 2018 : ouverture de SIAM aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par les IA-DASEN.

Jeudi 08 février 2018 : transfert des fichiers départementaux au ministère.

Lundi 05 mars 2018 : résultats communiqués par le SNUipp-FSU 27 et par I-prof.

AVANCEMENT DANS LE CADRE DE PPCR

Quelles incidences du report de PPCR pour les enseignants du 1^{er} degré ?

Le décalage d'une année concerne uniquement la mise en œuvre de la revalorisation des grilles indiciaires dont le prochain transfert prime/point. Il n'y a pas de remise en cause par le MEN des mesures actées pour 2017/2018 concernant le reclassement des enseignants au 1^{er} septembre 2017, les promotions « nouvelle formule », la mise en place de la classe exceptionnelle, les nouvelles modalités d'accès à la hors classe.

Campagne de promotions 2017/2018 à la classe normale

Cette année est une année transitoire. La CAPD promotion dans l'Eure aura lieu vendredi 22 décembre. Elle traitera des promotions des collègues pouvant bénéficier d'une accélération de carrière au 6^{ème} et 8^{ème} échelon au cours de l'année scolaire en cours.

Le SNUipp-FSU 27 a porté la demande, pour une question d'équité, que lors de cette prochaine CAPD « Promotion », les collègues des 6^{ème} et 8^{ème} échelons bénéficient du même barème que celui qui était en cours jusqu'à présent, à savoir : (AGS X 2) + note ; celle-ci pouvant être affectée d'un correctif pour ancienneté.

Classe exceptionnelle et hors classe.

Hors classe : Un groupe de travail accès à la « hors classe » se tiendra prochainement pour définir les modalités d'accès et le barème.

Classe exceptionnelle : Il existe deux viviers d'accès à cette nouvelle classe :

1^{er} vivier : Les personnels enseignants, d'éducation ou psychologues qui, ayant atteint au moins le 3^e échelon de la hors classe, justifient à la date d'établissement du tableau d'avancement de 8 années accomplies (continues ou discontinues) dans des conditions d'exercice difficiles ou d'exercice de fonctions particulières. (liste fixée par arrêté du ministre chargé de l'Éducation nationale.)

Il est nécessaire de faire acte de candidature en remplissant une fiche de candidature sur le portail de services i-prof entre le 8 décembre 2017 et le 22 décembre 2017.

2^{ème} vivier : Dans la limite de 20 % du contingent annuel des promotions, les personnels qui, ayant atteint le dernier échelon de la hors classe, ont fait preuve d'une « valeur professionnelle exceptionnelle ».

Il n'y a pas de démarche particulière à effectuer.

Le SNUipp refuse le principe de l'accès à une classe réservée à une petite minorité. Si une revalorisation est nécessaire en fin de carrière, elle doit être accessible à tous. Le métier n'en sera que plus attractif.

RETRAITES

Vingt années de réforme de notre système par répartition pour conduire à son délitement...

Le niveau des pensions baisse et les gouvernements successifs encouragent le recours à des assurances privées pour maintenir son niveau de vie une fois à la retraite. Ceci n'est évidemment accessible qu'à ceux qui en ont les moyens.

L'une des grandes réformes du quinquennat d'E. Macron concerne à son tour, la réforme du système du financement des retraites.

Le principe énoncé en est simple «un euro cotisé donnera les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé. » : chacun se constituera un capital qui sera transformé en rente par un coefficient de conversion.

Ce coefficient pourrait prendre en compte l'espérance de vie de sa génération.

Projet nouveau, simplifié en apparence mais qui déjà fait douter de son équité : en effet, quid de la prise en compte de la pénibilité au travail, quid de la prise en compte du handicap,

quid de la prise en compte des carrières incomplètes pour de nombreuses femmes, quid des bonifications pour enfants.....

La mise en œuvre de cette réforme est prévue à partir de 2019, les salariés étant à moins de cinq ans de leur âge légal de départ ne seraient pas impactés, les autres le seraient ensuite progressivement durant dix ans.

Notre système de retraite, basé sur la solidarité intergénérationnelle, a été battu en brèche par des réformes successives qui l'ont toujours plus complexifié et en gravant dans les esprits

qu'aucune autre alternative n'était possible.

Pourtant, élargir l'assiette du financement au-delà des cotisations salariales en partageant davantage les richesses produites, en taxant davantage les revenus du capital continuent à être les meilleurs arguments pour consolider le système par répartition.

Ces solutions doivent continuer à être portées par l'ensemble des salariés et de leurs représentants syndicaux ; notre engagement sera essentiel dans les six prochains mois.

Réformes des retraites : après 1993, 2003, 2010 et 2013... 2018 version Macron

CONTRE-VÉRITÉS PPCR

**CONTRE
VÉRITÉ 1**

« Promotions de grade à la hors classe : une diminution drastique du nombre de promus. »

C'est faux ! Le décret adopté affirme le principe d'une carrière complète se déroulant sur au moins deux grades, c'est-à-dire que lorsque PPCR « tournera à plein régime », aucun PE ne devra partir à la retraite sans avoir été à minima promu à la hors-classe. Pour le SNUipp-FSU, l'enjeu est que ce soit une réalité pour les collègues proches de la retraite dès la prochaine campagne de promotions.

Actuellement, ce n'est pas le cas. Les dernières statistiques sur les départs en retraite montrent que plus de la moitié des PE part sans accéder à la hors-classe.

Le nombre de promotions à la hors-classe est déterminé sur la base d'un ratio d'un nombre de promus par rapport à un nombre de promouvables. C'est la règle dans la fonction publique pour tout changement de grade. Actuellement ces ratios sont de 5,5% pour le 1er degré et de 7% pour le 2d degré. Les PE sont promouvables à partir du 7e échelon.

A compter de la campagne 2018, ils le seront à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9e Échelon. Mécaniquement le nombre de PE promouvables diminuerait donc de 230 000 à 95 000.

Pour conserver le même flux de promotions (environ 12 000 en 2017), il faudra, d'une part, augmenter le ratio et le porter à environ 13% en 2018 au lieu de 5,5% aujourd'hui. D'autre part, l'objectif d'une convergence sur le ratio du second degré confirmé par le ministère, conduira à un flux de promotions d'environ 16 000 PE. Ramené à l'existant, cela correspond à un ratio à hauteur de 17%.

Le ministère s'est bien engagé sur un flux de promus garanti et en augmentation les prochaines années. Le SNUipp-FSU veillera tout particulièrement à ce que ces engagements soient respectés.

**CONTRE
VÉRITÉ 2**

« Les promotions dans tous les échelons (sauf 6 et 8) sont nivelées par le bas pour beaucoup, du fait de la suppression de l'avancement au grand choix. »

C'est faux ! Le rythme retenu est celui du choix pour la majorité des échelons. D'expérience très rares sont les collègues effectuant leur carrière entièrement au grand choix ou entièrement à l'ancienneté. Même si le SNUipp-FSU réclamait un avancement au rythme le plus rapide pour tous, ces nouveaux passages d'échelon permettraient le même rythme d'avancement pour l'ensemble des collègues.

**CONTRE
VÉRITÉ 3**

« Avec PPCR, les promotions se feront de façon arbitraire. »

Moins qu'avant mais sûrement pas plus. Petit rappel : auparavant trois rythmes d'avancement existaient pour CHAQUE changement d'échelon. Le barème retenu prenait en compte la note qui, tout le monde le sait pouvait être, subjective et différente en fonction de l'IEN... L'arbitraire existait donc pour CHAQUE changement d'échelon, c'est-à-dire 7 fois au sein de la classe normale.

Avec PPCR, l'avancement est automatique pour la majorité des échelons. Les promotions ne sont donc plus arbitraires sauf pour le passage au 7^{ème} et 9^{ème} échelon.

Questionnement : Un avis est-il plus arbitraire qu'une note ?

La note chiffrée serait plus juste sous prétexte qu'elle est mathématique. Aberrant lorsque l'on connaît les différences de notes obtenues lors de la première inspection allant de 11 à 13 parfois pour un travail similaire et une appréciation subjective de l'IEN.

ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS

Une nouvelle rémunération devait se substituer à l'ancienne indemnité d'un montant de 929 €. Après des mois de discussions avec le gouvernement, il avait été acté que ces collègues devraient percevoir le taux plafond de la nouvelle indemnité pour missions particulières, soit un montant de 2500 € bruts annuels. Cependant dans les faits, ce montant varie selon les académies, ce qui est inacceptable. Dans la notre et en l'absence de recteur, nous ne connaissons pas encore son montant.



DES VACANCES DE PRINTEMPS MODIFIÉES !



Suite à la décision du Conseil de l'Education Nationale Académique, les vacances commenceront le mercredi 25 avril après la classe (ou le mardi 24 avril pour les écoles à 4 jours) et se termineront le dimanche 13 mai, cela afin d'éviter la semaine "gruyère" du 7 au 11 mai qui risque de générer un fort absentéisme des élèves.

Lors de cette instance, il a été indiqué que l'administration ferait preuve de bienveillance concernant les collègues ayant déjà pris des impératifs pour la première semaine de vacances initiales. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

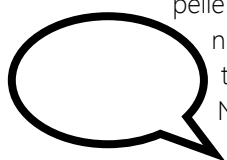
JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Vous avez tous reçu cette injonction de 2x3h de « travail en équipe. Grâce à l'intervention du SNUipp-FSU, les collègues ayant effectué deux jours de pré-rentree, n'ont pas à répondre à cette demande. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.



ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Suite aux nombreuses sollicitations des collègues concernant l'inscription aux animations pédagogiques, nous avons interpellé le DASEN sur les questions du nombre de places, du nombre d'animations à public désigné, de l'offre qui n'est pas en adéquation avec les besoins des équipes, l'impossibilité dans certaines circonscriptions de participer aux offres CANOPE... Le DASEN nous a demandé de lui faire remonter les situations particulières. N'hésitez pas à nous apporter votre témoignage pour que nous puissions faire bouger les choses lors du conseil de formation de février en apportant des données précises.



RENCONTRE ESPE

Comme chaque année, nous avons rencontré Mr Lacaille pour faire un point sur la rentrée. Cette année, les remontées venant de la part des FSTG n'étaient vraiment pas bonnes et de nombreux dysfonctionnements nous ont été remontés : comme la communication et le problème de modification d'emploi du temps, les mails successifs donnant ordre puis contre ordre, le temps de formation – temps de classe, les cours pendant les vacances, la dispersion des cours dans la semaine... Les réponses, la plupart insatisfaisantes, sont dans notre compte rendu sur notre site. Le SNUipp-FSU continue de se mobiliser sur ces questions et d'accompagner les collègues.



RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE, QUI ? COMMENT SUIS-JE INFORMÉ ?

QUI ?

- Les PE promus au 6ème échelon entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017
- Les PE promus au 8ème échelon entre le 1er mars 2016 et le 29 février 2017
- Les PE promus au 9ème échelon entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017

COMMENT ?

Un premier mail a été envoyé à tous les collègues concernés par un rendez-vous cette année.

Un second mail est envoyé par l'inspecteur pour vous proposer une date. Ce mail doit être envoyé et vous devez le valider un mois avant la date du rendez-vous proposé. Attention, ce mail est envoyé sur votre adresse professionnelle ac-rouen et non sur votre adresse I-prof.



[SNU27]

ENQUÊTE CARTE SCOLAIRE



Enquête à renvoyer à :

SNUipp
6 bis rue de Pannette

BP 611

27006 EVREUX cedex

☎ 02 32 33 58 51

Enquête carte scolaire rentrée **2018** (prévisions)

Cette enquête permettra aux délégués du personnel du SNUipp de défendre les écoles dans toutes les instances paritaires

N'hésitez pas à joindre tous les documents complémentaires que vous jugerez utiles à la défense de votre école !

• Vous nous renvoyez cette enquête :

- ☐ pour information
☐ vous craignez une fermeture
☐ vous souhaitez une ouverture

• En cas de création :

Un local existe ☐ oui ☐ non

Ecole ☐ mat
☐ élém.
☐ mat élém.
☐ RPI

Nom :

Adresse :

Commune(s) :

Circonscription :

N° de téléphone de l'école :

Personne à contacter :

N° de tél (hors temps scolaire) :

• Y a-t-il des élèves handicapés intégrés ?

☐ oui ☐ non Si oui, combien ?

• Pour les maternelles, combien de 2 ans accueillez-vous cette année ?

Nombre de
classes en
2017/2018

REP ou REP+

oui – non

ASH

Maître
E

Maître
G

ULIS

Autre

Moyens supplémentaires

Quels sont les moyens que vous jugez nécessaires pour une amélioration qualitative du fonctionnement de votre école ?

👉 Aide aux enfants en difficulté :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

👉 Direction d'école :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

👉 Autres :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Effectifs prévus pour **2018/2019**

Rentrée 2018		Répartition prévue par classe	
2 ans		Avant mesure :	
PS			
MS			
GS			
CP			
CE1		Après mesure :	
CE2			
CM1			
CM2			
TOTAL			
Moyenne avant mesure		Moyenne après	

BULLETIN D'ADHESION OU DE READHESION 2017-2018

A remettre à un conseiller syndical ou à envoyer à l'adresse suivante:

6 bis, rue de Pannette BP 611 27006 EVREUX Cedex

N'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse.

SNUPERS	Trésorier
Ne rien inscrire dans ce cadre	

SITUATION PERSONNELLE

Mlle, Mme, M.

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal Commune

Téléphone Portable

Email

Date de sortie d'IUFM / ESPE.....

Corps : ☐ Instit ☐ PE ☐ PE hors classe

SITUATION ADMINISTRATIVE

Etablissement

Fonction : ☐ adj. mat. ☐ adj. élém.

☐ ZIL ☐ BD

☐ dir. mat ☐ dir. élém.

☐ dir. 2-4 classes ☐ dir. 5-9 classes ☐ dir. 10 classes et +

Autre :

Nomination à ☐ Titre définitif ☐ Titre provisoire

Echelon :

☐ PES ☐ Retraité ☐ AVS - EVS - EAP - M1 et 2

En me syndiquant au SNUipp j'agis pour:

- La défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- Le développement et la démocratisation du service public d'éducation.
- Le maintien de l'unité de la profession et le respect de l'équité entre les collègues dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U.

Le SNUipp pourra faire figurer les informations fournies dans des fichiers et traitements informatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je dispose d'un droit d'accès à toutes ces informations.

Cette autorisation est révoquée à tout moment par moi-même.

Le/...../.....

SIGNATURE :

Pour tous, **imposables ou non imposables**, le versement de la cotisation syndicale ouvrira droit à un **crédit d'impôt de 66%** de son montant. Vous recevrez une attestation de versement de la cotisation 2017-2018 à joindre à votre déclaration d'impôts fin avril ou début mai 2018.

Exemple: PE 8^{ème} échelon

175 € x 66% = 115,50 € de crédit d'impôt

Montant réel de la cotisation syndicale: **59,50 €**

Temps partiel = cotisation x quotité (50%, 75%, 80%), minimum 78,50 € (le montant de la part nationale de la cotisation)

Pour les collègues qui ne se retrouvent pas dans les tableaux ou qui sont dans des situations particulières (disponibilité, congé parental, CLM), prenez contact avec le trésorier (Yvon Magnier) par mail, téléphone. ou courrier pour adapter le montant de la cotisation.

Grille des cotisations instituteurs				Grille des cotisations P.E.													
Ech. 8	9	10	11	Ech. 3	4	5	6	7	8	9	10	11	Hors cl. 5	Hors cl. 6	Hors cl. 7		
144 (48,96)	152 (51,68)	160,50 (54,57)	177 (60,18)	127,50 (43,35)	135,50 (46,07)	143,50 (48,79)	153,50 (52,19)	164 (55,76)	174 (59,16)	186 (63,24)	201 (68,34)	216 (73,44)	228 (77,52)	242 (82,28)	256 (87,04)		
Majoration de cotisation suivant votre				Retraité instit.		Retraité P.E.		Retraité PEGC		AVS/EVS/EAP/M1/M2			PES				
				116 (39,44)		136 (46,24)		136 (46,24)		45 (15,30)			100 (34)				
Dir. 2/4 cl.		+ 8,50		NB: Entre parenthèses, dans les grilles, le montant de la cotisation après déduction du crédit d'impôt.													
Dir 5/9 cl.		+ 14		Montant de la cotisation: + (majoration)= €													
Dir 10 cl. Et +		+ 16															
Dir. SEGPA		+ 20		☐ Paiement de la cotisation en 1 ou plusieurs chèques à l'ordre du SNUipp 27													
Dir. EREA		+ 39															
Spe ASH/PEMF/CPC		+ 13															
				Entourer le ou les mois choisis pour le dépôt:				OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUI	JUIL

NB: Entre parenthèses, dans les grilles, le montant de la cotisation après déduction du crédit d'impôt.

Montant de la cotisation: + (majoration) = €

☐ Paiement de la cotisation en 1 ou plusieurs chèques à l'ordre du SNUipp 27

Entourer le ou les mois choisis pour le dépôt:

OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUI	JUIL
-----	-----	-----	-----	-----	------	-----	-----	-----	------